CONCOURS INTERNATIONAL D'ARBITRAGE FRANCOPHONE DE MONTPELLIER
CONCOURS *SERGE LAZAREFF*

25ÈME EDITION

Organisé par

Le Centre de Droit de la Consommation et du Marché
Faculté de droit et de science politique de Montpellier
Laboratoire Innovation Communication et Marché (UR UM213)
Sorbonne Arbitrage (IRJS-Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

Les faits (I)

CAS LITIGIEUX *(1ère partie : les faits)*

E-mail : ciam.montpelliercontact@gmail.com

Laboratoire Innovation Communication et Marché (LICeM)

Faculté de Droit et de Science politique

14, rue Cardinal de Cabrières

34060 MONTPELLIER CEDEX

Tel : 04.67.61.51.05

Sujet préparé par :
M. Daniel Mainguy
Professeur Univ. Paris 1
Mlle Mélanie Cescut-Puore
Docteure en droit

Comité de direction du CIAM *: Daniel Mainguy, Professeur à l'École de droit de la Sorbonne, Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne – Jean-Louis Respaud, Maître de conférences à l'Université de Montpellier – Mélanie Cescut-Puore, Docteure en Droit Université de Montpellier.*

Les équipes candidates ne s'arrêteront pas au traitement éventuel des difficultés procédurales soulevées mais examineront le cas en présentant leurs arguments procéduraux puis au fond.

Les mémoires seront appréciés et notés par les jurys au cours de la première confrontation orale, sur la forme et sur le fond.

Les plaidoiries des équipes candidates, renouvelées devant plusieurs jurys à l'occasion de la première phase de la *semaine arbitrale*, seront appréciées, elles aussi, en considération de leurs qualités et défauts de forme et de fond. Les équipes se comporteront devant les jurys comme si elles se présentaient devant de « véritables » tribunaux arbitraux.

Nota Bene : *il est rappelé que, en fonction de l'évolution du concours, les équipes peuvent être conduites à présenter un ou des points particuliers du litige, voire à inverser leur position de demandeur à défendeur et réciproquement.*

BORDEREAU DE PIECES

PIÈCE N° F-1	**STATUTS DE LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-2	**KBIS DE LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-3	**OPERATING AGREEMENT DE LA SOCIÉTÉ BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C.**
PIÈCE N° F-4	**CERTIFICATE OF GOOD STANDING DE LA SOCIÉTÉ BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C.**
PIÈCE N° F-5	**CONTRAT DE COOPERATION INDUSTRIELLE ENTRE ACEPTION ET BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C.**
PIÈCE N° F-5-1	**COURRIER INTERNE DE ACEPTION A ACONCEPTION**
PIÈCE N° F-6	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-7	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-8	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE DECEMBRE 2018**
PIÈCE N° F-9	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET CLIMATEFC**
PIÈCE N° F-10	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-11	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-12	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-13	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE JUIN 2019**
PIÈCE N° F-14	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET DOPLOMATIC**
PIÈCE N° F-15	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-16	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-17	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-18	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE SEPTEMBRE 2020**
PIÈCE N° F-19	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET FALMINEO**
PIÈCE N° F-20	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-21	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-22	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-23	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE NOVEMBRE 2020**
PIÈCE N° F-24	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET GALLUMPLUS**
PIÈCE N° F-25	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-26	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-27	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-28	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE AOUT 2019**

PIÈCE N° F-29	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET ELECTAVET**
PIÈCE N° F-30	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-31	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-32	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-33	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE DECEMBRE 2018**
PIÈCE N° F-34	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET BALLETART**
PIÈCE N° F-35	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-36	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-37	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-38	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE DECEMBRE 2018**
PIÈCE N° F-39	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET ARMASUR PERE ET FILS**
PIÈCE N° F-40	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-41	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-42	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-43	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE NOVEMBRE 2020**
PIÈCE N° F-44	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET HALLISTER HOME**
PIÈCE N° F-45	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-46	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-47	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-48	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE JANVIER 2022**
PIÈCE N° F-49	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET ITVM CONSTRUCTION**
PIÈCE N° F-50	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-51	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-52	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-53	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE JUIN 2022**
PIÈCE N° F-54	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET KARTEMBAL**
PIÈCE N° F-55	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-56	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-57	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-58	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE NOVEMBRE 2022**
PIÈCE N° F-59	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET LKPM**

PIÈCE N° F-60	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-61	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-62	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION A LA DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX**
PIÈCE N° F-63	**CONTRAT SPECIFIQUE ENTRE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. ET LA SOCIETE ACEPTION DE JANVIER 2023**
PIÈCE N° F-64	**CONTRAT DE VENTE ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT L.L.C. ET MALBOXING**
PIÈCE N° F-65	**BON DE COMMANDE**
PIÈCE N° F-66	**MAIL ENTRE WYATT WADE ET JEAN VIRON**
PIÈCE N° F-67	**MAIL ENTRE WYATT WADE ET JEAN VIRON**
PIÈCE N° F-68	**MAIL ENTRE WYATT WADE ET JEAN VIRON**
PIÈCE N° F-69	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-70	**REPONSE DE LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-71	**COURRIER DE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. SUR LE PRIX PROPOSE PAR ACEPTION**
PIÈCE N° F-71-1	**COURRIER DE M. J.VIRON A M. DAVIS**
PIÈCE N° F-72	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-73	**COURRIER DE REFUS DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-74	**DEMANDE DE REVISION DES PRIX DES CONTRATS DE LA PART DE ACEPTION**
PIÈCE N° F-75	**MAIL ENTRE JAMES DAVIS ET JEAN VIRON**
PIÈCE N° F-76	**MAIL ENTRE JAMES DAVIS ET JEAN VIRON**
PIÈCE N° F-77	**MAIL ENTRE JAMES DAVIS ET JEAN VIRON**
PIÈCE N° F-78	**MAIL ENTRE JAMES DAVIS ET JEAN VIRON**
PIÈCE N° F-79	**MISE EN DEMEURE DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-80	**CDI ENTRE ACEPTION ET ZACHARIAH ZALUGA**
PIÈCE N° F-81	**DEMISSION DE ZACHARIAH ZALUGA**
PIÈCE N° F-82	**MAIL ENTRE ZACHARIAH ZALUGA ET JAMES DAVIS**
PIÈCE N° F-83	**MAIL ENTRE ZACHARIAH ZALUGA ET JAMES DAVIS**
PIÈCE N° F-84	**NOTE DE ZACHARIAH ZALUGA A ACEPTION SUR LA HAUSSE DES PRIX**
PIÈCE N° F-85	**CDD ENTRE BMD BUSINESS EQUIPMENT ET WYATT WADE**
PIÈCE N° F-86	**CDI ENTRE ACEPTION ET WYATT WADE**
PIÈCE N° F-87	**MAIL ENTRE WYATT WADE ET JAMES DAVIS**
PIÈCE N° F-88	**MAIL ENTRE WYATT WADE ET JAMES DAVIS**
PIÈCE N° F-89	**MAIL ENTRE WYATT WADE ET JAMES DAVIS**
PIÈCE N° F-90	**MAIL ENTRE WYATT WADE ET JAMES DAVIS**
PIÈCE N° F-91	**COURRIER DE RESILIATION DU CONTRAT DE LA PART DE LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-92	**MISE EN DEMEURE DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT A LA SOCIETE ACEPTION**
PIÈCE N° F-93	**DEMANDE DE FORMULATION DE PRIX DE LA SOCIETE BMD BUSINESS EQUIPMENT, L.L.C. A LA SOCIETE ACEPTION EN PJ DE LA MISE EN DEMEURE**
PIECE N° F-94	**COURRIER DE REPONSE A MISE EN DEMEURE**

PIECE N° F-1

ACEPTION

Société anonyme au capital de 1 175 000,00 euros
Adresse du siège social : 350 La Robinière (37 210) Chancay

STATUTS CONSTITUTIFS

Les soussignés :

Associés personnes physiques

Madame Lola VAME
née le 21 juin 1974 à Toulouse
demeurant 9 rue du Sagittaire (63 100) Clermont-Ferrand
de nationalité française

Monsieur Loïc KREZOND
né le 20 septembre 1966 à Laval
demeurant 56 Grande Rue (53 000) Laval
de nationalité française

Madame Marie-Clotilde GASTON
née le 18 juin 1968 à Brest
demeurant 11 rue Saint Nicolas (53 000) Laval
de nationalité française

Monsieur Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
demeurant 299 rue Aristide Briand (76 600) Le Havre
de nationalité française
[…]

ARTICLE 1 : FORME

La Société est une société anonyme ne faisant pas appel public à l'épargne. Elle est régie par les dispositions légales applicables et par les présents statuts.

ARTICLE 2 : OBJET

La société a pour objet en France et dans le monde :

- la conception et l’installation de solutions logicielles de gestion d’entreprise.

ARTICLE 3 : DENOMINATION SOCIALE

La Société a pour dénomination « Aception ».

ARTICLE 4 : SIEGE SOCIAL

Le siège social de la société est établi au 350 La Robinière (37 210) Chancay.
Il pourra être transféré dans un autre lieu suite à une décision du conseil d'administration.

ARTICLE 5 : DUREE

La société est constituée pour une durée de 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés.
Elle pourra toutefois être prorogée ou dissoute par anticipation sur décisions des actionnaires.

ARTICLES 6 : APPORTS

Les soussignés ont fait les apports suivants à la Société :

1. Apports en numéraire

- Madame Marie-Clotilde GASTON une somme en numéraire de cinq cent mille euros, ci 500.000 euros.
- Monsieur Jean VIRON une somme en numéraire de trois cent mille euros, ci 300.000 euros.
[…]

ARTICLE 25 : CONTESTATIONS

Tout litige qui viendrait à naître entre les associés relèveront du tribunal de grande instance dont dépend le siège social.

Fait le 18 septembre 1995 à Laval en 5 exemplaires

Lola VAME

Marie-Clotilde GASTON

Loïc KREZOND

Jean VIRON

PIECE N° F-2

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE Tours (37 041)
12 rue Berthelot, 37041 Tours

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES – 12 rue Berthelot
37041 Tours

EXTRAIT KBIS
IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
Extrait du 25 septembre 1995

IDENTIFICATION

Dénomination sociale : Aception
Numéro d'identification : R.C.S. 693 087 263
Date d'immatriculation : 25 septembre 1995

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A LA PERSONNE MORALE

Forme juridique : Société anonyme
Capital : 1 175 000,00 EUR
Adresse du siège social : 350 La Robinière (37 210) Chancay
Durée de la société : 99 ans
Date de clôture de l'exercice : 31 décembre

ADMINISTRATION

Président : Marie-Clotilde GASTON
Née le 18 juin 1968 à Brest
Directeur général : Jean VIRON
Né le 15 mai 1970 à Rouen
Membre du directoire : Loïc KREZOND
Né le 20 septembre 1966 à Laval
Président du conseil de surveillance : Lola VAME
Née le 21 juin 1974 à Toulouse
Membre du conseil de surveillance : Julia FABRE
Née le 17 mars 1962 à Angers
Commissaire aux comptes titulaire : Tom BOULANGER
Né le 22 janvier 1960 à Paris

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse : 350 La Robinière (37 210) Chancay
Date du début d'exploitation : 25 septembre 1995
Activité : conception, production et distribution de produits d'entretien
Mode d'exploitation : Exploitation directe

FIN DE L'EXTRAIT COMPRENANT 1 PAGE

TOUTE MODIFICATION OU FALSIFICATION DU PRESENT EXTRAIT EXPOSE A DES POURSUITES PENALES. SEUL LE GREFFIER EST LEGALEMENT HABILITE A DELIVRER DES EXTRAITS SIGNES EN ORIGINAL. TOUTE REPRODUCTION DU PRESENT EXTRAIT, MEME CERTIFIEE CONFORME, EST SANS VALEUR.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME DELIVRE LE 25/09/1995
LE GREFFIER

PIECE N° F-3

LIMITED LIABILITY COMPANY OPERATING AGREEMENT

BMD LLC

OPERATING AGREEMENT

THIS OPERATING AGREEMENT is made and entered into effective (the 1st of May 1990), by and among: William Baker, Amelia Miller, and James Davis (collectively referred to in this agreement as the "**Members**").

SECTION 1 – THE LIMITED LIABILITY COMPANY

1.1 ***Formation***. Effective the 1st of May 1990, the Members form a limited liability company under the name BMD Business Equipment, L.L.C. (the "Company") on the terms and conditions in this Operating Agreement (the "Agreement") and pursuant to the Limited Liability Company Act of the State of Washington (the "Act"). The Members agree to file with the appropriate agency within the State of Washington charged with processing and maintaining such records all documentation required for the formation of the Company. The rights and obligations of the parties are as provided in the Act except as otherwise expressly provided in this Agreement.

1.2 ***Name***. The business of the Company will be conducted under the name BMD Business Equipment, L.L.C., or such other name upon which the Members may unanimously may agree.

1.3 ***Purpose***. The purpose of the Company is to engage in any lawful act or activity for which a Limited Liability Company may be formed within the State of Washington.

1.4 ***Office***. The Company will maintain its principal business office within the State of Washington at the following address: 201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

1.5 ***Registered Agent***. James Davis is the Company's initial registered agent in the State of Washington, and the registered office is 798 Valley St, Seattle, WA 98109, United-States.

1.6 ***Term***. The term of the Company commences on the 1st of May 1990 and shall continue perpetually unless sooner terminated as provided in this Agreement.

1.7 ***Names and Addresses of Members***. The Members' names and addresses are attached as Schedule 1 to this Agreement.

1.8 ***Admission of Additional Members***. Except as otherwise expressly provided in this Agreement, no additional members may be admitted to the Company through issuance by the company of a new interest in the Company without the prior unanimous written consent of the Members.

SECTION 2 - CAPITAL CONTRIBUTIONS

2.1 ***Initial Contributions***. The Members initially shall contribute to the Company capital as described in Schedule 2 attached to this Agreement.

2.2 ***Additional Contributions***. No Member shall be obligated to make any additional contribution to the Company's capital without the prior unanimous written consent of the Members.

2.3 ***No Interest on Capital Contributions***. Members are not entitled to interest or other compensation for or on account of their capital contributions to the Company except to the extent, if any, expressly provided in this Agreement.

SECTION 3 - ALLOCATION OF PROFITS AND LOSSES; DISTRIBUTIONS

3.1 ***Profits/Losses***. For financial accounting and tax purposes, the Company's net profits or net losses shall be determined on an annual basis and shall be allocated to the Members in proportion to each Member's relative capital interest in the Company as set forth in Schedule 2 as amended from time to time in accordance with U.S. Department of the Treasury Regulation 1.704-1.

3.2 ***Distributions***. The Members shall determine and distribute available funds annually or at more frequent intervals as they see fit. Available funds, as referred to herein, shall mean the net cash of the Company available after appropriate provision for expenses and liabilities, as determined by the Managers. Distributions in liquidation of the Company or in liquidation of a Member's interest shall be made in accordance with the positive capital account balances pursuant to U.S. Department of the Treasury Regulation 1.704.1(b)(2)(ii)(b)(2). To the extent a Member shall have a negative capital account balance, there shall be a qualified income offset, as set forth in U.S. Department of the Treasury Regulation 1.704.1(b)(2)(ii)(d).

3.3 ***No Right to Demand Return of Capital***. No Member has any right to any return of capital or other distribution except as expressly provided in this Agreement. No Member has any drawing account in the Company.

SECTION 4 - INDEMNIFICATION

The Company shall indemnify any person who was or is a party defendant or is threatened to be made a party defendant, pending or completed action, suit or proceeding, whether civil, criminal, administrative, or investigative (other than an action by or in the right of the Company) by reason of the fact that he is or was a Member of the Company, Manager, employee or agent of the Company, or is or was serving at the request of the Company, against expenses (including attorney's fees), judgments, fines, and amounts paid in settlement actually and reasonably incurred in connection with such action, suit or proceeding if the Members determine that he acted in good faith and in a manner he reasonably believed to be in or not opposed to the best interest of the Company, and with respect to any criminal action proceeding, has no reasonable cause to believe his/her conduct was unlawful.

The termination of any action, suit, or proceeding by judgment, order, settlement, conviction, or upon a plea of "no lo Contendere" or its equivalent, shall not in itself create a presumption that the person did or did not act in good faith and in a manner which he reasonably believed to be in the best interest of the Company, and, with respect to any criminal action or proceeding, had reasonable cause to believe that his/her conduct was lawful.

[…]

SECTION 9 – DISSOLUTION AND WINDING UP OF THE COMPANY

9.1 ***Dissolution***. The Company will be dissolved on the happening of any of the following events:

9.1.1 Sale, transfer, or other disposition of all or substantially all of the property of the Company;

9.1.2 The agreement of all of the Members;

9.1.3 By operation of law; or

9.1.4 The death, incompetence, expulsion, or bankruptcy of a Member, or the occurrence of any event that terminates the continued membership of a Member in the Company, unless there are then remaining at least the minimum number of Members required by law and all of the remaining Members, within 120 days after the date of the event, elect to continue the business of the Company.

9.2 ***Winding Up***. On the dissolution of the Company (if the Company is not continued), the Members must take full account of the Company's assets and liabilities, and the assets will be liquidated as promptly as is consistent with obtaining their fair value, and the proceeds, to the extent sufficient to pay the Company's obligations with respect to the liquidation, will be applied and distributed, after any gain or loss realized in connection with the liquidation has been allocated in accordance with Section 3 of this Agreement, and the Members' Capital Accounts have been adjusted to reflect the allocation and all other transactions through the date of the distribution, in the following order:

9.2.1 To payment and discharge of the expenses of liquidation and of all the Company's debts and liabilities to persons or organizations other than Members;

9.2.2 To the payment and discharge of any Company debts and liabilities owed to Members; and

9.2.3 To Members in the amount of their respective adjusted Capital Account balances on the date of distribution; provided, however, that any then-outstanding Default Advances (with interest and costs of collection) first must be repaid from distributions otherwise allocable to the Defaulting Member pursuant to Section 9.2.3.

SECTION 10 – GENERAL PROVISIONS

10.1 ***Amendments***. Amendments to this Agreement may be proposed by any Member. A proposed amendment will be adopted and become effective as an amendment only on the written approval of all of the Members.

10.2 ***Governing Law***. This Agreement and the rights and obligations of the parties under it are governed by and interpreted in accordance with the laws of the State of Washington (without regard to principles of conflicts of law).

10.3 ***Entire Agreement; Modification***. This Agreement constitutes the entire understanding and agreement between the Members with respect to the subject matter of this Agreement. No agreements, understandings, restrictions, representations, or warranties exist between or among the members other than those in this Agreement or referred to or provided for in this Agreement. No modification or amendment of any provision of this Agreement will be binding on any Member unless in writing and signed by all the Members.

10.4 ***Attorney Fees***. In the event of any suit or action to enforce or interpret any provision of this Agreement (or that is based on this Agreement), the prevailing party is entitled to recover, in addition to other costs, reasonable attorney fees in connection with the suit, action, or arbitration, and in any appeals. The determination of who is the prevailing party and the amount of reasonable attorney fees to be paid to the prevailing party will be decided by the court or courts, including any appellate courts, in which the matter is tried, heard, or decided.

10.5 ***Further Effect***. The parties agree to execute other documents reasonably necessary to further effect and evidence the terms of this Agreement, as long as the terms and provisions of the other documents are fully consistent with the terms of this Agreement.

10.6 ***Severability***. If any term or provision of this Agreement is held to be void or unenforceable, that term or provision will be severed from this Agreement, the balance of the Agreement will survive, and the balance of this Agreement will be reasonably construed to carry out the intent of the parties as evidenced by the terms of this Agreement.

10.7 ***Captions***. The captions used in this Agreement are for the convenience of the parties only and will not be interpreted to enlarge, contract, or alter the terms and provisions of this Agreement.

10.8 ***Notices***. All notices required to be given by this Agreement will be in writing and will be effective when actually delivered or, if mailed, when deposited as certified mail, postage prepaid, directed to the addresses first shown above for each Member or to such other address as a Member may specify by notice given in conformance with these provisions to the other Members.

IN WITNESS WHEREOF, the parties to this Agreement execute this Operating Agreement as of the date and year first above written.

MEMBERS:

William Baker	Amelia Miller	James Davis

PIÈCE N° F-4

CERTIFICATE OF INCORPORATION OF BMD Business Equipment, L.L.C.
Under the Business Corporation Law of the State of Washington

1. NAME OF CORPORATION

The name of the corporation is BMD Business Equipment, L.L.C.

2. ADDRESS OF CORPORATION

The address of the registered office of the corporation in the State of Washington is 201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

3. PURPOSE OF CORPORATION

This corporation is formed to engage in any lawful act or activity for which a corporation may be organized under the Business Corporation Law, provided that it is not formed to engage in any act or activity requiring the consent or approval of any state official, department, board, agency or other body without such consent or approval first being obtained.

4. TOTAL NUMBER AND VALUE OF SHARES

The total number and value of shares of common stock which the corporation has authority to issue is 100 shares.

5. REGISTERED AGENT

The corporation designates the following as its registered agent upon whom process against it may be served within the State of Washington is James Davis, 798 Valley St, Seattle, WA 98109, United-States.

I certify that I have read the above statements, A am authorized to sign this Certificate of Incorporation, that the above statements are true and correct to the best of my knowledge and belief and that my signature typed below constitutes my signature.

James Davis

REGISTAR OF COMPAGNIES
STATE OF WASHINGTON

PIECE N° F-5

CONTRAT DE COOPÉRATION INDUSTRIELLE

Modifié let 12/02/2020 et le 30/06/2022 (art. 1er)

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

et

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

La société Aception SA a notamment pour objet la conception et l'installation de solutions logicielles de gestion d'entreprise en France et à l'étranger.

La société BMD Business Equipment, L.L.C. (ci-arpès « BMD » ou « BMDME ») est un spécialiste américain de la conception, la construction, le développement et la commercialisation d'immobilier d'entreprise.

Elle réalise notamment un très grand nombre de de concepts immobiliers dits « bureaux intelligents » dans le monde entier.

Le présent contrat (ci-après « le Contrat ») est l'aboutissement de plusieurs mois de négociation entre les sociétés Aception SA et BMD Business Equipment, L.L.C.

Les négociations ont eu pour objectif principal de parvenir à dresser un mode de fonctionnement contractuel qui permet de parvenir efficacement à des propositions d'offres immobilières de « bureaux intelligents » pour les clients de la société BMD Business Equipment, L.L.C.
[…]

Article 1 – Objet

1.1 Description de l'opération. Le présent Contrat fixe le principe de la collaboration industrielle entre les deux sociétés en vue de proposer des offres de « bureaux intelligents ».

La société Aception fournira des solutions logicielles, celles-ci consistant en solutions logicielles développées et expérimentées par Aception, notamment sur la base de l'ensemble logiciel AceptOffice et ses différentes versions, des équipements matériels nécessaires et les espaces de stockage de données, à BMDBE de la manière suivante :

- **1.1.1.** chaque fois que la société BMDBE. remporte un marché de construction de bureau intelligent, elle s'engage à soumettre ses besoins à la société Aception
- **1.1.2**. Aception devra alors proposer un prix, global, et un devis identifiant les solutions correspondant, dans les quinze jours.
- **1.1.3.** Cette offre sera adressée par la société AConception, une filiale contrôlée à 100% par Aception[1].
- **1.1.4.** BMDBE adressera alors son offre à son client, intégrant celle de Aception
- **1.1.5.** La conclusion du contrat conclu avec le client emportera obligation pour Aception d'exécuter sa part de contrat, au moment du début du chantier, date communiquée au moins six mois à l'avance à Aception.
- **1.1.6.**
  - **(a)** Ce contrat conclu avec le client est désigné ici « Contrat Spécifique ». Il est communiqué à Aception sitôt signé.
  - **(b)** L'opération vise à permettre à BMD Business Equipement de proposer des Bureaux Intelligents dans une formule « clés en mains » pour le client, comprenant les solutions logicielles de Aception.
  - **(c)** A cet effet, Aception fournira une licence d'exploitation de ses logiciels à BMD Business Equipement, en annexe des Contrats Spécifiques, permettant à cette dernière de fournir des sous-licences à ses clients, plus précisément à la condition que chaque immeuble bureau intelligent soit exploité par une société qui, seule, disposera des droits de la sous-licence.
  - **(d)** Ce contrat de sous-licence est décrit en Annexe ; il pourra évoluer en fonction du contrat de sous-licence, et BM Business Equipement se porte-fort de l'évolution des contrats de sous-licence en fonction de celle des contrats de licence.
  - **(e)** Les évolutions du logiciel sont comprises dans le contrat de licence, et donc, du contrat de sous-licence.
  - **(f)** Le Prix du contrat de licence implique la possibilité pour les sous-licenciés d'obtenir les évolutions du logiciels, sous la réserve du respect du contrat de licence par BMD Business Equipement.
- **1.1.7.** Dans le cas où le client déciderait de négocier le prix de la prestations de Aception, et que cette négociation impacterait le prix proposé par Aception, cette dernière disposera de la faculté de proposer un nouveau prix, sans que BMDME puisse le lui imposer.

1.2. Description générale des solutions logicielles Aception.

AceptOffice@ est une marque déposée et une solution logicielle de gestion complète et adaptable à l'infini et évoluant en permanence pour assurer le meilleur usage des nouvelles technologies :

- comptabilité,
- gestion croisée des rendez-vous
- réservations,
- *Business* conciergerie,

[1] AConception est une SARL « fermée », contrôlée à 100% par ACeption : elle assure les fonctions de bureau d'étude et de développement permanent des solutions AceptOffice. Pour des raisons de sécurité, ACeption et AConception ont été séparées. Toute offre, proposition, etc., réalisée par AConception est considérée comme réalisée par ACeption.

- AceptSmartOffice@, intégrant les solutions totalement sécurisées de coworking, de travail à distance, de salles de réunions, etc.
- domotique (AceptSmartBuilding@), directement intégré à la construction du bâtiment : gestion de l'éclairage, chauffage, huisserie, gestion de l'optimisation énergétique, sécurité générale, badgerie, surveillance, CCCV, gestion des partenaires extérieurs, de sécurité, de catering, transports, etc.).
- L'ensemble est adossé à des systèmes d'exploitation, fournisseurs de services Internet ou logiciels de bureau, rendus compatibles et sécurisés par le logiciel (y compris pour des choix type Office de Mcsft.
- AceptOffice ne peut être utilisé que sur des matériels fournis, entretenus, modifiés, etc., par Aception ou un partenaire agréé par Aception, dans la mesure où l'ensemble des données est stocké sur des serveurs sécurisés, en France, propriété de Aception.
- L'ensemble de l'offre AceptOffice est disponible est décrite en annexe et disponible sur le site Interne de Aception, dans la mesure cependant du respect du secret des affaires de Aception.

Modifié le 12/2/2020– Depuis la version AceptOffice 23.1.0, une version désignée AceptAIOffice (24.1.0) assure, en outre, une version optimisée par Aception fondée sur des solutions d'Intelligence artificielle. Il s'agit d'une marque déposée qui incrémente les sous-solutions AceptSmartAIOffice@, AceptSmartAIBuilding@.

Modifié le 30/06/2022 – La version AceptAIOffice 27.1.0 devient AceptGPTOffice et se fonde désormais sur des solutions fondées sur le Protocole GPT, dans laquelle l'ensemble des éléments de référencement et d'indexation de conversation, documents, etc., sont propres au réseau Aception, et à l'intérieur, à chaque client, sans possibilité d'évasion de données hors du réseau propre, y compris dans le réseau Aception, et dans l'espace numérique en général. Ainsi, chaque client dispose d'une version propre, étanche, optimisée en permanence, permettant de profiter de solutions AI d'aide à la gestion et à la décision propre. Chaque évolution du Protocole donnera lieu à une version nouvelle de AceptGPTOffice.

Il s'agit d'une marque déposée qui incrémente les sous-solutions AceptSmartGPTOffice@, AceptSmartGPTBuilding@ et désormais les nouveaux supports AceptCateringGPTOffice@, AcepttravelGPTOffice@, notamment.

[…]

Article 2 – Durée du contrat

2.1. Le présent Contrat est conclu pour une durée indéterminée.
2.2. La durée du présent Contrat ne saurait cependant être inférieure à 5 ans.
2.3. Cette durée est également celle des contrats de licence, et donc de sous-licence. Toute modification affectant le Contrat affecte les Contrats de licence et de sous-licence, automatiquement, sans qu'il soit besoin de constater par écrit ces modifications.
[…]

Article 3 – Résiliation

Chaque partie peut mettre fin au présent Contrat sous réserve de respecter un préavis de 2 ans.
[…]

Article 10 – Prix

Lorsque BMDBE soumet à la société Aception ses besoins, la société Aception à l'obligation de proposer un prix et les solutions adossées à ce prix.
Le prix proposé par la société Aception dans chaque contrat spécifique est définitif (dans les conditions de l'article 1er *supra*).
[…]

Article 11 – Exécution

Le présent Contrat prévoit que lorsque la société Aception a proposé un prix à la société BMDBE en vue d'un contrat spécifique, elle s'engage à exécuter le contrat spécifique en cause. L'obligation d'exécution du contrat spécifique par la société Aception tient compte de la durée nécessaire à la conception et à la production des produits nécessaires au contrat spécifique.
[…]

Article 34 – Droit applicable, litiges

Le contrat est soumis, par arbitrage, au droit international des contrats.
[…]

Fait à Paris le 4 mars 2017,
en 2 exemplaires.

James DAVIS Jean VIRON

Annexe 1 Exemple de schéma de structure (avant spécifications client)

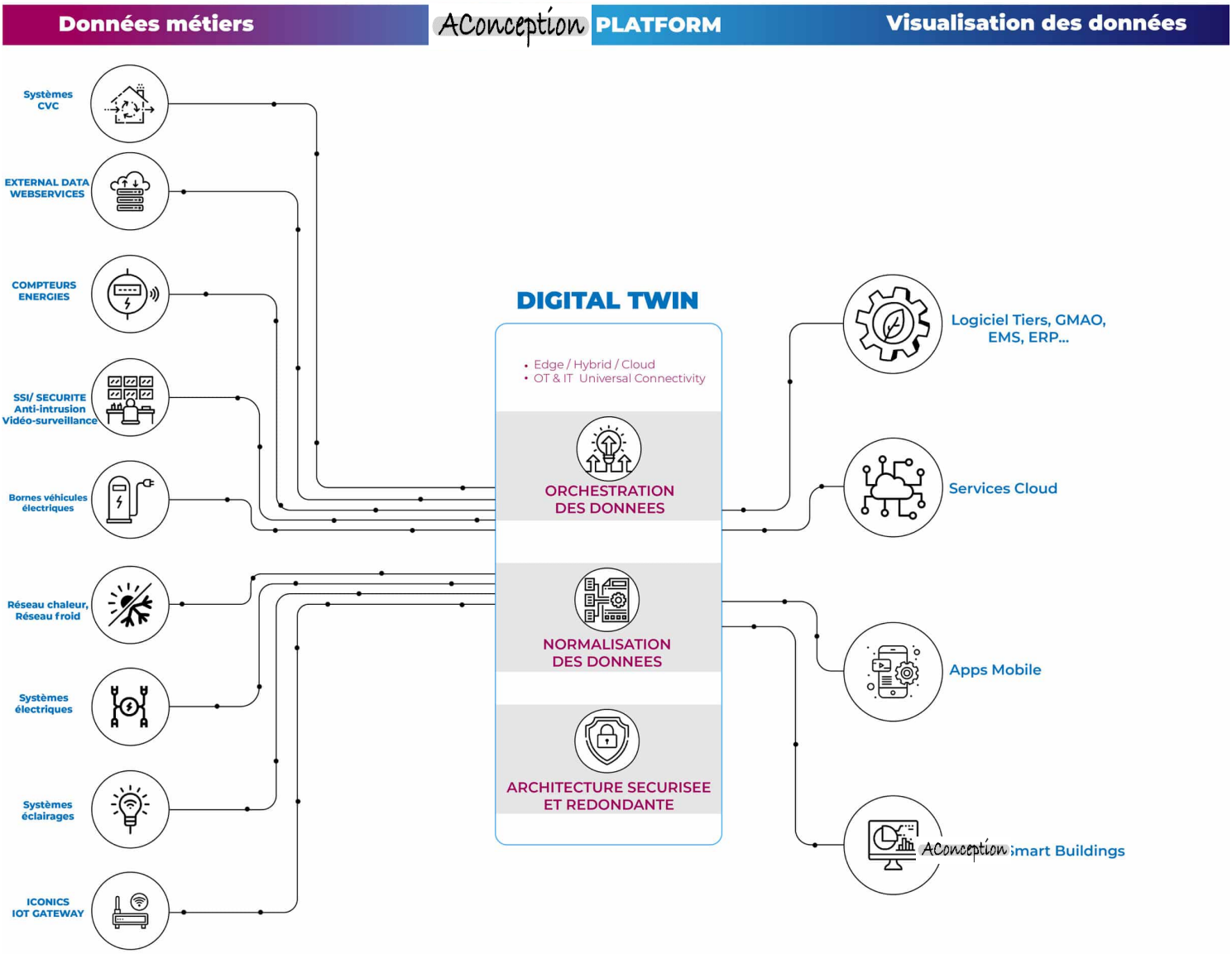

PIECE N° F-5-1

COURRIER INTERNE

DE : ACEPTION

À : ACONCEPTION

Date : 6 mars 2017

Objet : mise en œuvre du contrat de coopération industrielle, signé le 4 mars 2017

Nous tenions à vous informer, conformément à la réunion du 5 mars 2017 visant à établir le schéma général d'organisation de l'entreprise à la suite de la conclusion du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 entre ACEPTION et BMD Business Equipment, L.L.C. et conformément à ce que nous avions prévu, aux fins d'une part de l'organisation interne de cette exécution et d'autre d'imperméabiliser l'activité de AConception, que les offres de prix demandées Par BMD seront réalisées par AConception, sans qu'il soit besoin que Aception les valide ou les reprenne.

Par ailleurs, et toujours conformément au schéma organisationnel que nous avons élaboré, Aconception ne sera pas responsable de la juridicité des offres émises, lesquelles seront réputées l'être par Aception, soit par confirmation écrite au client soit à défaut de manière présumée.

PIECE N° F-6

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 4 décembre 2018

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur une solution logicielle AceptionOffice, comme décrite en annexe de ce présent courrier pour un immeuble d'une surface de 1.600 mètres carrés, à Toulouse, France.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

Je suis heureux de de cette première collaboration effective, comme je le disais au téléphone à M. Viron.

James Davis

PIECE N° F-7

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 4 décembre 2018

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour une solution logicielle adaptée à la commande décrite en annexe de votre courrier de demande en date du 4 décembre 2018.

Au vu des éléments fournis, le prix global proposé est de 2.970.000 euros HT (AceptOffice 22.4.18), soit 1.800€ HT x 1.600m²).

Jean VIRON

PIECE N° F-8

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles fondées sur la version en vigueur au jour de l'installation (actuellement AcetOffice 22.4.18) que le matériel nécessaire.
Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles dans des locaux de 1.650 mètres carrés, à Toulouse, France.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 2.970.000 € HT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.
[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.
[…]

Fait à Paris, le 5 décembre 2018.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-9

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société ClimatEFC SA**, dont le siège social est situé 35 avenue de la gloire, 31 500, Toulouse, représentée par Clémence Lacroix, née le 18 septembre 1989 à Laval et demeurant 64 Rue de la Colombette Bis, 31 000, Toulouse.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, d'un ensemble immobilier intelligent, d'une surface de 1.650 mètres carrés, construit par BMD, pour un prix de 16.000.000 € HT (TVA autoliquidation).
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour janvier 2024.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.
Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.
[…]

Fait à Paris le 5 décembre 2018

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Clémence Lacroix

PIÈCE N° F-10

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2018/26
Date : 5 décembre 2018

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles de niveau 2, AceptOffice	1	2.970.000	2.970.000

Total HT 2.970.000,00 **€**

TVA 20% **594.000,00 €**

Total TTC **3.564.000,00 €**

PIECE N° F-11

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 20 juin 2019

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix (surface 2.600 m², lieu Las Vegas, USA).

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-12

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 21 juin 2019

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour des solutions logicielles pour un immeuble décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 20 juin 2019.

Au vu des éléments fournis, nous proposons un prix global de 4.680.000 € HT (AceptOffice V. 22.7.12) (1.800€HTx2.600m², hors frais supplémentaires d'installation, mises aux normes US, et frais de transport).

Jean VIRON

PIECE N° F-13

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles AceptionOffice ainsi que le matériel nécessaire (AceptOffice v.22.7.12).
Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles dans des locaux de 2.600 mètres carrés, à Las Vegas, NV, USA.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 4.680.000 € HT (1.800€HTx2.600m², hors frais supplémentaires d'installation, mises aux normes US, et frais de transport).

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.
[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.
[…]

Fait à Paris, le 21 juin 2019.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-14

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société Doplomatic SA**, **L.L.C.**, dont le siège social est situé 5042 S Arville St, Las Vegas, NV 89103, États-Unis, représentée par Loan Régent, né le 14 avril 1990 à San Francisco et demeurant W Harmon Ave, Las Vegas, NV 89103, États-Unis.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, d'un ensemble immobilier intelligent, d'une surface de 2.600 mètres carrés, construit par BMD, à Las Vegas, Nevada, USA.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour janvier 2024.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.
Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.
[…]

Fait à Paris le 29 juin 2019

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Loan Régent

PIÈCE N° F-15

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2019/13
Date : 1er juillet 2019

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles AceptOffice collaborateurs/clients + équipements – 2.600 m2	1	4.680.000	4.680.000
(1.800€HTx2.600m², hors frais supplémentaires d'installation, mises aux normes US, et frais de transport).			

Total HT 4.680.000,00 €

TVA 20% 936.000,00 €

Total TTC 5.616.000,00 €

PIECE N° F-16

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 15 Février 2020

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles classiques, accompagnées des équipements et de la solution IA avec pour particularité deux salons de réunions entièrement équipés et dont les équipements doivent se commander impérativement par tablettes et l'ouverture des salons doit s'effectuer par reconnaissance vocale et/ou faciale, comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 1.300 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-17

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 21 février 2020

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles classiques, accompagnées des équipements et de la solution IA (AceptAIOffice V.24.3.18) avec pour particularité deux salons de réunions entièrement équipés et dont les équipements doivent se commander impérativement par tablettes et l'ouverture des salons doit s'effectuer par reconnaissance vocale et/ou faciale », décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 15 septembre 2020.

Nous vous proposons un prix global de 2.340.000€HT, plus les spécifications, 15% (351.000€HT), soit, 2.691.000 €HT.

Jean VIRON

PIECE N° F-18

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées IA, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles (AceptAIOffice V.24.3.18) s'y référant ainsi que le matériel nécessaire avec la particularité suivante : deux salons de réunions entièrement équipés, dont les équipements se commandent par tablettes et dont l'ouverture s'effectue par reconnaissance vocale et/ou faciale.

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles sur des locaux de 1.300 mètres carrés, à Quimper (Bretagne).

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 2.340.000€HT (1.800€HTx1.300m²), plus les spécifications, 15% (351.000€HT), soit, 2.691.000 €HT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.

[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 22 février 2020.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-19

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société Falmineo SA**, dont le siège social est situé 1 Rue Henri Barbusse, 29 000, Quimper, représentée par Léna Jalloume, née le 3 décembre 1995 à Brest et demeurant 9 Rue de l'Île Molène, 29 000, Quimper.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles intégrant AI (AceptAIOffice V.24.3.18) et matériels, sur 1.300 mètres carrés de locaux.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour novembre 2026.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.

[…]

Fait à Paris le 2 mars 2020

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Léna Jalloume

PIÈCE N° F-20

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2020/11
Date : 2 mars 2020

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles de AceptAIOffice v.23.3.18, + salons équipés – 1.300 m2	1	2.691.000,00	2.691.000,00

Total HT 2.691.000,00

TVA 20% **538.000,00**

Total TTC 3.199.000,00 €

PIECE N° F-21

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 16 avril 2020

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles particulières en ce qu'elles doivent être compatibles avec la langue des signes, accompagnées des équipements et de la solution IA comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 3.250 mètres carrés (Porto, Portugal).

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-22

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 21 avril 2020

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles particulières en ce qu'elles doivent être compatibles avec la langue des signes, accompagnées des équipements et de la solution IA » (AceptAIOffice v.24.2.2), décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 16 novembre 2020.

Nous vous proposons un prix global de 6.175.000 €HT (1.900€HTx3.250m²) + spécifications 20%, 1.235.000, soit 7.410.000€HT.

Jean VIRON

PIECE N° F-23

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées IA, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles de niveau 2 incluant la solution IA (AceptAIOffice v.24.2.2) s'y référant ainsi que le matériel nécessaire, le tout devant être compatible avec la langue des signes.

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles de niveau 2 sur des locaux de 3.250 mètres carrés (spécification langue des signes).

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 6.175.000 €HT (1.900€HTx3.250m²) + spécifications 20%, 1.235.000, soit 7.410.000€HT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.

[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 22 avril 2020.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-24

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNÉES :

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société GalliumPlus SA**, dont le siège social est situé R. de Contumil, 4350-198 Porto, Portugal, représentée par Jean Lafontaine, né le 14 juillet 1970 à Porto et demeurant R. de Silva Tapada 13, Porto, Portugal.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles AI sur 3.250 mètres carrés de locaux avec compatibilité complète avec la langue des signes.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour décembre 2026.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.
[…]

Fait à Paris le 1er mai 2020

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Jean Lafontaine

PIÈCE N° F-25

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2020/16
Date : 2 mai 2020

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles AceptAIOffice v.24.2.2 + équipements + compatibilité langue des signes – 3.250 m2	1	7.410.000,00	7.410.000,00
6.175.000 €HT (1.900€HTx3.250m²) + spécifications 20%, 1.235.000, soit 7.410.000€HT			

Total HT 7.410.000,00 **€**

TVA 20% **1.482 000,00 €**

Total TTC **8.892.000,00 €**

PIECE N° F-26

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 2 juin 2020

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 5.670 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-27

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 7 juin 2020

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice v.24.2.3, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 2 juin 2020.

Nous vous proposons un prix global de 10.773.000 euros HT (1.900 €HT x 5.670m²).

Jean VIRON

PIECE N° F-28

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées AceptAIOffice, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice (v.24.2.3).

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles de niveau 2 sur des locaux de 5.670 mètres carrés.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 10.773.000 euros HT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.

[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 9 juin 2020.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-29

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société ElectaVet SA**, dont le siège social est situé Rue de l'Abbaye, 62440 Loison-sous-Lens, représentée par Clémentine Louvinet, née le 18 avril 1981 à Paris et demeurant 5 Rue du 14 Juillet, 62218 Loison-sous-Lens.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles AceptAIOffice de niveau 2 sur 5.670 mètres carrés de locaux.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour juillet 2025.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.
[…]

Fait à Paris le 12 juin 2020

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Clémentine Louvinet

PIÈCE N° F-30

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2019/17
Date : 13juin 2020

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles de niveau 2, AceptAIOffice v.24.2.3 + équipements – 5.670 m2	1	10.773.000	10.773.000

Total HT 10.773.000 €

TVA 20% 2.154.000 €

Total TTC 12.927.000 €

PIECE N° F-31

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 5 juin 2021

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 4.650 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-32

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 5 juin 2021

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AccepAIOffice v.24.3.1, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 5 juin 2021.

Nous vous proposons un prix global de 9.300.000 euros HT (2.000€HTx4.650m²).

Jean VIRON

PIECE N° F-33

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées AccepIAOffice, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice v.24.3.1.

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles sur des locaux de 4.650 mètres carrés.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 9.300.000 eurosHT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.
[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.
[…]

Fait à Paris, le 5 juin 2021.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-34

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société BalletArt S.R.L.**, dont le siège social est situé Traversa Abbeveratoio, 15, 80147 Napoli NA, Italie, représentée par Louis Avined, né le 16 mai 1987 à Nice et demeurant Via Vicinale Cupa Visconti, 48, 80147 Napoli NA, Italie.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles de niveau 2 sur 4.650 mètres carrés de locaux.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour janvier 2024.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.
[…]

Fait à Paris le 7 juin 2021

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Louis Avined

PIÈCE N° F-35

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2018/27
Date : 7 juin 2021

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles de niveau 2, solution AceptAIOffice v.24.3.1 + équipements – 4.650 m2	1	9.300.0000	9.300.000

Total HT 8.835.000 €

TVA 20% 1.860.000 €

Total TTC 10.495.000 €

PIÈCE N° F-36

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 12 septembre 2021

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 7.650 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-37

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 12 septembre 2021

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice v.24.3.4, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 12 septembre 2021.

Nous vous proposons un prix global de 15.300.000 eurosHT (2.000€HTx7.650m²).

Jean VIRON

PIECE N° F-38

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées AceptIAOffice, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles incluant la solution AceptAIOffice v.24.3.4 ainsi que le matériel nécessaire.

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles de niveau 2 sur des locaux de 7.650 mètres carrés.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 15.300.000 eurosHT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son

exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.
[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 14 septembre 2021.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-39

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société Armasur Père et fils SA**, dont le siège social est situé 1 Rue Marcel Dassault, 56890 Saint-Avé, représentée par Loïc Le Gall, né le 25 janvier 1990 à Paris et demeurant 10 Rue Marc Elder, 56000 Vannes

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles AceptAIOffice sur 7.650 mètres carrés de locaux.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour janvier 2024.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.
[…]

Fait à Paris le 15 septembre 2021

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Loïc Le Gall

PIÈCE N° F-40

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2018/28
Date : 17 septembre 2021

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles AceptAIOffice v.24.3.4 + équipements – 7.650 m2	1	15.300.000	15.300.000

Total HT 15.300.000 €

TVA 20% 3.060.000 €

Total TTC 18.360.000 €

PIECE N° F-41

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 2 novembre 2021

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles très particulières en ce qu'elles doivent être compatibles avec la langue des signes, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice incluant 3 salons de réunions ultra connectés avec reconnaissance faciale et déverrouillage à distance, comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 6.450 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-42

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 8 novembre 2021

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles très particulières en ce qu'elles doivent être compatibles avec la langue des signes, accompagnées des équipements et de la « solution AceptAIOffice v.24.3.7 incluant 3 salons de réunions ultra connectés avec reconnaissance faciale et déverrouillage à distance », décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 2 novembre 2021.

Nous vous proposons un prix global de 14.190.000 euros HT (2.000€HTx6.450m²) + 10% (1.290.000 €HT : spécifications).

Jean VIRON

PIECE N° F-43

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées AceptIAOffice, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. « des solutions logicielles très particulières en ce qu'elles doivent être compatibles avec la langue des signes, accompagnées des équipements et de la solution AceptAIOffice v.24.3.7 incluant 3 salons de réunions ultra connectés avec reconnaissance faciale et déverrouillage à distance ».

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles de niveau 5 sur des locaux de 6.450 mètres carrés.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 14.190.000 euros HT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.

[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 9 novembre 2021.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-44

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société Hallister Home SA**, dont le siège social est situé Chem. de Matoulot, 64520 Came, représentée par Pascal Pataclouf, né le 4 juin 1975 à Lens et demeurant 47 Sartuque, 64520 Bardos**Ci-après « L'acheteur »**

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles de niveau 5 sur 6.450 mètres carrés de locaux avec compatibilité complète avec la langue des signes et l'installation de 3 salons connectés.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour janvier 2029.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.

[…]

Fait à Paris le 15 novembre 2021

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Pascal Pataclouf

PIÈCE N° F-45

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2020/18
Date : 17 novembre 2021

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles de niveau 2, AceptAIOffice v.24.3.7 + équipements + 3 salons de réunions ultra connectés avec reconnaissance faciale et déverrouillage à distance - 6.450 m2	1	14.190.000	14.190.000

Total HT 14.190.000 €

TVA 20% 2.838.000 €

Total TTC 17.028.000 €

PIECE N° F-46

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 15 janvier 2022

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 5.780 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-47

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 17 janvier 2022

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice V.24.1.2, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 15 janvier 2022.

Nous vous proposons un prix global de 12.716.000 eurosHT (2.200€HTx5780m²).

Jean VIRON

PIECE N° F-48

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées IA de ChatGPT, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles AceptGPTOffice V.24.1.2 s'y référant ainsi que le matériel nécessaire.

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles de niveau 2 sur des locaux de 5.780 mètres carrés.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 12.716.000 eurosHT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.
[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 16 janvier 2022.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-49

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société ITVM Construction SA**, dont le siège social est situé 33 Rue de la Maison Neuve, 79230 Vouillé, représentée par Arnold Shwartz, née le 03 avril 1976 à Niort et demeurant 8 Rue Jean-Baptiste Lamarck, 79180 Chauray

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles de niveau 2 sur 5.780 mètres carrés de locaux.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour janvier 2026.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.

[…]

Fait à Paris le 16 janvier 2022

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Arnold Shwartz

PIÈCE N° F-50

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2022/03
Date : 16 janvier 2022

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles AceptGPTOffice V.24.1.2 + équipements – 5.780 m2	1	12.716.000	12.716.000

Total HT 12.716.000 €

TVA 20% 2.543 200 €

Total TTC 15.259.200 €

PIECE N° F-51

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 15 juin 2022

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 10.800 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-52

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 15 juin 2022

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice V.24.1.4, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 15 juin 2022.

Nous vous proposons un prix global de 23.760.000 eurosHT (2.200€HTx10.800m²).

Jean VIRON

PIECE N° F-53

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées AceptGPTOffice V.24.1.2, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles de niveau 2 incluant la solution AceptGPTOffice V.24.1.2 s'y référant ainsi que le matériel nécessaire.

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles de niveau 2 sur des locaux de 10.800 mètres carrés.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 23.760.000 euros HT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.

[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 16 juin 2022.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-54

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société KartEmbal SA**, dont le siège social est situé Rue de la Gendarmerie, 4550 Nandrin, Belgique, représentée par Lionel Jablot, née le 17 octobre 1969 à Cannes et demeurant Rue du Soir Paisible, 4540 Amay, Belgique.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles de niveau 2 (Solution AceptGPTOffice V.24.1.4) sur 10.800 mètres carrés de locaux.

[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour février 2028.

[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.

[…]

Fait à Paris le 16 juin 2022

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Lionel Jablot

PIÈCE N° F-55

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2022/25
Date : 16 juin 2022

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles AceptGPTOffice V.24.1.4 + équipements – 10.800 m2	1	23.760.000	23.760.000

Total HT 23.760.000 €

TVA 20% 4.752.000 €

Total TTC 28.522.000 €

PIECE N° F-56

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 15 novembre 2022

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 7.560 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-57

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 17 novembre 2022

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice v.24.2.3, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 15 novembre 2022.

Nous vous proposons un prix global de 16.632.000 euros HT (2.200€HTx7560m²).

Jean VIRON

PIECE N° F-58

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées IA de ChatGPT, ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles de niveau 2 incluant la solution AceptGPTOffice v.24.2.3 s'y référant ainsi que le matériel nécessaire.

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles de niveau 2 sur des locaux de 7.560 mètres carrés.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 16.632.000 euros HT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.

[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 19 novembre 2022.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-59

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société LKPM SA**, dont le siège social est situé 53 Rue de la Marbrerie, 59800 Lille, représentée par Martin Lamalope, né le 25 janvier 1976 à Lens et demeurant 6 Rue de Friedland, 59800 Lille.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles de niveau 2 sur 7.560 mètres carrés de locaux.

[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour décembre 2027.

[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.

[…]

Fait à Paris le 29 novembre 2022

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Martin Lamalope

PIÈCE N° F-60

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2022/31
Date : 30 novembre 2022

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles AceptGPTOffice v.24.2.3 + équipements – 7.560 m2	1	16.632.000	16.632.000

Total HT 16.632.000 €

TVA 20% 3.326.400 €

Total TTC 19.958.400 €

PIECE N° F-61

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 4 janvier 2023

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 8.620 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-62

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 4 janvier 2023

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice v.24.3.2, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 4 janvier 2023.

Nous vous proposons un prix global de 19.826.000 euros HT (2.300€HTx8620m²).

Jean VIRON

PIECE N° F-63

Contrat spécifique
Conclu en application du contrat de coopération industrielle conclu le 4 mars 2017 à Paris

ENTRE LES SOUSIGNÉES :

La **société Aception SA**, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

D'UNE PART,

ET

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'AUTRE PART,

IL A ÉTÉ CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 – Objet

Le présent contrat a pour objet la fourniture de solutions logicielles, d'adaptations ciblées IA de ChatGPT (AceptGPTOffice), ainsi que les équipements matériels nécessaires à leurs installations à la société BMD Business Equipment, L.L.C. selon le descriptif énoncé au sein de l'article 2 de ce présent contrat et dont les caractéristiques techniques sont contenues à l'annexe 1.

Article 2 – Descriptif

Il est convenu que la société Aception fournisse à la société BMD Business Equipment, L.L.C. des solutions logicielles de niveau 2 incluant la solution AceptGPTOffice v.24.3.2 s'y référant ainsi que le matériel nécessaire.

Le contrat porte ainsi sur une installation de ces solutions logicielles de niveau 2 sur des locaux de 8.620 mètres carrés.

Article 5 – Prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat est de 19.826.000 eurosHT.

Article 6 – Modalité de paiement du prix

Le prix convenu pour l'exécution du présent contrat sera payé par tranche selon les modalités suivantes : 10% du montant à la conclusion du présent contrat, 30% au démarrage de son

exécution et le solde à la réception des travaux de la société BMD Business Equipment, L.L.C. par le client.
[…]

Article 20 – Litige

Le présent contrat sera soumis, en cas de litige, au règlement du CMAP.

[…]

Fait à Paris, le 5 janvier 2023.
En deux exemplaires.

James DAVIS

Jean VIRON

PIECE N° F-64

CONTRAT DE RESERVATION VALANT PROMESSE SYNNALAGMATIQUE IRREVOCABLE DE VENTE

ENTRE LES SOUSSIGNES

La **société BMD Business Equipment, L.L.C.**, dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

Ci-après « Le vendeur »

ET

La **société Malboxing SA**, dont le siège social est situé 39 Rue Charles Baudelaire, 60440 Nanteuil-le-Haudouin, représentée par Louise Attale, née le 25 février 1967 à Paris et demeurant 11 Rue de Mareuil, 60330 Lagny-le-Sec.

Ci-après « L'acheteur »

Il a été convenu ce qui suit :

L'acheteur et l'acquéreur déclarent ne pas faire l'objet d'une procédure de redressement ou liquidation judiciaire.

Article 1 – Désignation de la chose

Les parties ont convenues de l'achat, par l'acheteur, solutions logicielles de niveau 2 sur 8.620 mètres carrés de locaux.
[…]

Article 3 – Livraison

Les parties conviennent entre elles que la fin des travaux est prévue pour janvier 2028.
[…]

Article 9 – Inspection

L'acheteur s'engage à procéder à l'inspection du bien à l'issue de l'installation de celui-ci.

Article 10 – Réclamation

L'acheteur qui ne donne pas un avis de réclamation dans les 10 jours suivants la livraison des choses sera considéré comme les acceptants sans réserve.

Ce défaut d'avis dans les 10 jours suivants la livraison de la chose équivaut à une renonciation, par l'acheteur, des réclamations relatives à ces choses.

Article 11 – Exclusion de responsabilité

Le vendeur ne sera responsable d'aucun retard, non livraison ou défaut de livraison en raison de conflits de travail, pénurie de transport, retards dans la réception de matériel, incendies, accidents et autres causes indépendantes de la volonté du vendeur ou de ses fournisseurs.

[…]

Fait à Paris le 5 janvier 2023

Le vendeur
James Davis

L'acheteur
Louise Attale

PIÈCE N° F-65

BMD Business Equipment L.L.C.

BON DE COMMANDE

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

N° du bon de commande : 2023/02
Date : 5 janvier 2023

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Description	Qté	P.U.H.T.	Total H.T.
Solutions logicielles AceptGPTOffice v.24.3.2 + équipements – 8.620 m2	1	19.826.000	19.826.000

Total HT 19.826.000 €

TVA 20% 3.965.200 €

Total TTC 23.791.200 €

PIÈCE N° F-66

De : Wyatt Wade 2 juin 2023, 11h46
A : Jean Viron

Objet : URGENT - hausse des coûts

Monsieur Viron,

Suite à la réunion, tenue en urgence ce matin avec mes plus proches collaborateurs, je me permets de vous alerter sur la situation actuelle.

Nos coûts ont augmenté de 30% depuis 2020 (environ, il faudrait refaire une évaluation tenant compte des hausses que nous avons nous-mêmes réalisées), il est urgent de réagir face à cette hausse extrêmement importante. Il devient nécessaire d'augmenter nos prix, même pour les contrats que nous allons conclure avec la société BMD Business Equipment, L.L.C.

De plus, le passage aux solutions IA en 2020 et IA GPT en 2022 a entraîné un surcoût, en termes de volume RH, que j'estime à environ 15 à 20%, 10% en 2019-2020 et 10% en 2021-2022.
Là encore, nous n'avons pas répercuté ces modifications, substantielles, sur nos prix, ni sur les nouveaux contrats, ni surtout sur les anciens, alors que tous les clients ont upgradé leurs solutions, certains même deux fois, une fois en 2020 pour passer à la solution IA, et en 2022. Ceux-là ont donc payé un logiciel top niveau 2022 pour le prix de 2020, ce n'est pas possible.

La santé de l'entreprise est en jeu, sa crédibilité aussi : on ne peut pas passer pour des vendeurs de vent, si on propose des solutions de 2022 à des prix d'avant 2020.

Cordialement,

--
Wyatt Wade
Directeur commercial
Aception

PIÈCE N° F-67

De : Jean Viron 2 juin 2023, 13h08
A : Wyatt Wade

Objet : URGENT – hausse des coûts

Wyatt,

Si nous ne pouvons plus tenir nos prix actuels sans tenir compte de l'augmentation des coûts de nos matériaux, alors nous allons les répercuter sur les contrats.

Je crois savoir que la société BMD Business Equipment, L.L.C. va bientôt revenir vers nous pour une formulation de prix, les 50% de hausse seront alors appliqués.

Cordialement,

JV

PIÈCE N° F-68

De : Wyatt Wade 2 juin 2023, 14h02
A : Jean Viron

Objet : URGENT - hausse des coûts

C’est parfait !

Cordialement,

--
Wyatt Wade
Directeur commercial
Aception

PIÈCE N° F-69

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 5 juillet 2023

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 10.240 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-70

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 5 juillet 2023

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice v.24.5.3, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 5 juillet 2023.

Nous vous proposons un prix global de 35.3280.000 euros (3.450€HTx10.240m²)).

Jean VIRON

PIÈCE N° F-71

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 6 juillet 2023

Réponse à la réponse de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous avons adressé une demande de formulation de prix le 5 juillet 2023.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice v.24.5.3 pour une surface de 440 mètres carrés.

Votre formulation de prix est de 35.328.000 eurosHT. Ce n'est pas le prix habituellement pratiqué pour des solutions similaires (3.450€HT/m² !!!), ni le prix paramétrique que vous proposez usuellement, et qui d'ailleurs serait établi à 23.552.000€HT, si je tiens compte de votre précédente offre à 2.300€HT/m², prix parfaitement cohérent avec l'offre que nous avons nous-mêmes faite à notre client.

Il doit s'agir d'une erreur et je vous prie de bien vouloir m'adresser une nouvelle proposition,

Bien sincèrement,

James Davis

PIECE N° F-71-1

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 7 juillet 2023

Cher James,

Depuis les différentes crises, sanitaires, guerres, inflation, etc., les coûts de production ont augmenté de 30% environ. Nous avions espéré que ce ne serait que passager ; ça ne l'est pas, et il ne nous est pas possible de ne pas en tenir compte.

Par ailleurs le passage à des solutions d'intelligence artificielle, en 2020, puis optimisées GPT en 2022 ont emporté une hausse des coûts de production, de vérification, de sécurisation de tous nos produits, y compris pour des commandes passées avant ces modifications, vos clients nous ayant naturellement demandé d'upgrader leurs solutions existantes, que nous évaluons, pour 2020 à 10% et en 2022 à 10% également.

Il se trouve, très heureusement, que nos ingénieurs et techniciens avaient tellement bien travaillé la solution initiale que cette installation s'est effectuée sans heurt.

En revanche, sans heurt, elle ne s'est pas faite sans coût, au-delà des coûts d'installation qui leur ont été directement facturés mais qui sont insignifiants au regard des coûts inhérents à la poursuite de ces contrats, augmentation qui est de 20% courant.

C'est la raison pour laquelle, effectivement, à compter de cette commande, le coût est globalement de 50% plus élevé que les commandes voisines précédentes, soit 3.450€HT/m². J'observe par ailleurs que, sur ce marché et même avec cette augmentation, le rate de nos

solutions reste l'un des meilleurs coût/qualité, surtout que nous proposons à chaque fois un prix unique, et non des formules d'abonnement en cascade, que vous savez très onéreuses pour vos clients, sans cohérence, etc.

D'ailleurs nous serons contraints de formuler des demandes de paiement de complément de prix pour toutes les commandes déjà réalisées, soit après le 1er mars 2020, soit pour les commandes antérieures, pour les upgrades à AceptAIOffice de vos clients et les upgrades à AceptGPTOffice, certains de vos clients ayant fait déjà deux fois la bascule, pour le prix de la solution initiale, ce qui, vous en conviendrez j'espère, n'est ni fair ni économiquement crédible.

J'imagine que vous-même avez imputé la hausse des coûts des matériaux de construction à vos clients, y compris pour des constructions non encore réalisées : parmi ces hausses, il y a aussi les nôtres : je ne vois pas pourquoi nos solutions, parmi les plus avancées au monde, pour des offres de construction de « bureau intelligent » que vous vendez, seraient moins bien traitées que celles d'un ordinaire vendeur de béton.

Pour répondre donc, plus précisément à la demande formulée dans votre dernier courrier du 6 juillet dernier, dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice v.24.5.3, décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 5 juillet 2023, nous vous proposons un prix global de 35.3280.000 eurosHT, prix qui est le prix usuellement calculé de manière paramétrique, comme toutes les hausses que nous allons facturer.

Bien amicalement,

Jean VIRON

PIÈCE N° F-72

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 1er aout 2023

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles poussées, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice pour l'accueil et pour les besoins tant des collaborateurs que des personnes entrant dans les locaux, comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 13.600 mètres carrés.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIÈCE N° F-73

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 1er aout 2023

Réponse à demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, vous nous avez adressé une demande de formulation de prix pour « des solutions logicielles poussées, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice v.24.3.4 pour l'accueil et pour les besoins tant des collaborateurs que des personnes entrant dans les locaux », décrit en annexe de votre courrier de demande en date du 1er aout 2023.

Nous proposons un prix de 46.920.000€HT (3.450€HTx13.600m²).

Jean VIRON

PIÈCE N° F-74

AConception

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Fait à Paris, le 3 août 2023

Demande de révision des prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous avons signé un certain nombre de contrats dont nous demandons aujourd'hui un complément de prix correspondant à 50 % du prix initialement payé.

La facture est jointe en annexe.

Sont ainsi concernés les contrats signés aux dates suivantes :

- le 5 décembre 2018,
- le 21 juin 2019,
- le 22 février 2020,
- le 22 avril 2020,
- le 9 juin 2020,
- le 5 juin 2021,
- le 14 septembre 2021,
- le 9 novembre 2021,
- le 16 janvier 2022,
- le 16 juin 2022,
- le 19 novembre 2022,
- le 5 janvier 2023.

Jean VIRON

AConception

Facture AC2023/02/BMD
Date : 5 août 2023
Objet : Rattrapage coûts 2020-2023

BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101, United-States.

Objet	PUHT initial	rate	PUHT
Contrat 5 décembre 2018	2.970.000	0,5	1.485.000
Contrat 21 juin 2019	4.680.000	0,5	2.340.000
Contrat 22 février 2020	2.691.000	0,5	1.345.500
Contrat 22 avril 2020	7.410.000	0,5	3.705.000
Contrat 9 juin 2020	10.773.000	0,5	5.386.500
Contrat 5 juin 2021	9.300.000	0,5	4.650.000
Contrat 14 septembre 2021	15.300.000	0,5	7.650.000
Contrat 9 novembre 2021	14.190.000	0,5	7.095.000
Contrat 16 janvier 2022	12.716.000	0,5	6.358.000
Contrat 16 juin 2022	23.760.000	0,5	11.880.000
Contrat 19 novembre 2022	16.632.000	0,5	8.316.000
Contrat 5 janvier 2023	19.826.000	0,5	9.913.000
Total 1	**140.246.000**		**70.123.000**
Proposition 6 juillet 2023	35.328.000	1	35.328.000
Proposition 1er août 2023	46.920.000	1	46.920.000
Total 2	82.248.000		82.248.000
Total 1+2	**222.494.000**		**152.371.000**

Total HT 152.371.000 €

TVA 20% 75.185.500 €

Total TTC 197.556.500 €

Jean VIRON

PIECE N° F-75

De : James DAVIS 4 aout 2023, 07h45
A : Jean Viron

Objet : rencontre

Monsieur Viron, cher Jean,

L'exorbitance du prix formulé en juillet pour notre commande ainsi que pour celle du 1er août, ajouté à votre dernier courrier du 3 août, me poussent à demander à ce qu'une rencontre entre nous deux puisse avoir lieu.

Cordialement,

--
J. DAVIS

PIÈCE N° F-76

De : Jean Viron 4 aout 2023, 08h02
A : James Davis

Objet : Rep : rencontre

Monsieur Davis, cher James,

J'accepte votre demande, quand cela peut-il avoir lieu ?

Cordialement,

--
J. Viron

PIÈCE N° F-77

De : James DAVIS 4 aout 2023, 09h07
A : Jean Viron

Objet : rencontre

Cher Jean,

Je suis heureux que vous acceptiez. Je suis à Paris.

Retrouvons-nous ce soir au restaurant de ma femme : Le Guépard.

Cordialement,

--
J. DAVIS

PIÈCE N° F-78

De : Jean Viron 5 août 2023, 22h16
A : James Davis

Objet : Rep : rencontre

Monsieur Davis, cher Jean

Si le restaurant de votre femme est remarquable, ainsi que sa cuisine, il est évident que nous ne pourrons nous entendre sur les différends qui nous opposent. Le Chat que nous avons organisé (qui vous a d'ailleurs donné un aperçu de l'excellence et de l'adaptabilité de nos solutions), avec vos équipes aux Etats-Unis, vos conseils, les nôtres et nos équipes techniques, ont montré que quoique nous justifions, sur le plan technique ou économique, se heurte à une opposition systématique de votre part, dont je dois bien entendu tenir compte pour sauvegarder les intérêts de mon entreprise et de mes équipes.

Cordialement,

--
J. Viron

PIÈCE N° F-79

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 7 aout 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Mise en demeure

Madame, Monsieur,

Nous vous mettons de respecter les engagements qui ont été conclus entre nos sociétés, et donc de fournir à un prix, d'une part, pour les deux dernières commandes, et d'autre part, un prix correspondant à l'usage établi entre nous.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Viron, l'expression de mes salutations distinguées.

James Davis

PIECE N° F-80

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

ENTRE LES SOUSIGNES :

La société Aception SA, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

d'une part,

et

Monsieur Zachariah ZALUGA, né le 29 septembre 1980 à Strasbourg, demeurant 1 Le Grand Mail, 37700 Saint-Pierre-des-Corps.

d'autre part,

Article 1 : Engagement

La société Aception engage Monsieur Zachariah ZALUGA à compter du 1er janvier 2012 en tant que directeur juridique.

Monsieur Zachariah ZALUGA, qui accepte cet engagement, déclare être libre de tout engagement, étant précisé que la société Aception est parfaitement informée des conditions de la cessation du contrat de travail précédent entre Monsieur Zachariah ZALUGA et la Société Immolux.

Article 2 : Durée

Le présent contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Il prendra fin en respectant un préavis de deux mois.

Article 3 : Période d'essai

La période d'essai sera de 3 mois pendant laquelle chacune des parties pourra mettre un terme à tout moment au présent engagement sous réserve du respect d'un préavis de 2 semaines.

Article 4 : Attributions

La définition précise des fonctions de Monsieur Zachariah ZALUGA fait l'objet d'une annexe au présent contrat, sous forme d'une liste énumérative, mais non limitative, des principales missions relevant de sa compétence.

Ces fonctions pourront évoluer pour s'adapter à l'organisation de la société Aception, dès lors que la modification ne portera pas atteinte à la qualification telle que définie à l'article 1er du présent contrat.

Par ailleurs, Monsieur Zachariah ZALUGA consacrera à l'accomplissement des différentes tâches lui incombant les soins les plus diligents.
[…]

Article 8 : Déplacements

Il est entendu que la nature de ses fonctions amènera Monsieur Zachariah ZALUGA à effectuer des déplacements fréquents en France et à l'étranger.

Il ne saurait dès lors, sauf cas de force majeure, se soustraire à de tels déplacements sans remettre en cause unilatéralement l'existence du présent contrat, dont cette disposition particulière constitue un élément essentiel.

Jean VIRON	Monsieur Zachariah ZALUGA
	lu et approuvé

PIECE N° F-81

Lettre de démission CDI avec préavis

Monsieur Zachariah ZALUGA
Né le 29 septembre 1980 à Strasbourg
Le Grand Mail, 37700 Saint-Pierre-des-Corps.

Monsieur Jean VIRON
Représentant de la société Aception SA
350 La Robinière
37 210 Chancay.

Objet : démission avec préavis
Lettre recommandée avec demande d'accusé de réception

Monsieur,

Je vous informe de ma décision de démissionner de mon poste de directeur juridique que j'occupe au sein de votre société depuis le 1er janvier 2012.

Conformément aux dispositions de mon contrat de travail, je suis tenu de respecter un préavis de deux mois. J'effectuerai la totalité de mon préavis et mon contrat de travail prendra fin le 2 mai 2023.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Monsieur Zachariah ZALUGA

PIECE N° F-82

De : Zachariah ZALUGA 3 mars 2023, 19h05
A : James DAVIS

Objet : disponibilité au 1er juin – poste de directeur juridique

---

Monsieur Davis

Je me permets de vous informer que je viens de démissionner de mon poste de directeur juridique au sein de la société Aception.

Je suis ainsi disponible pour assurer mes nouvelles fonctions de directeur juridique au sein de votre société conformément à la promesse d'embauche que nous avons signée.

Je vous souhaite une excellente soirée,

Cordialement,

--
Zachariah ZALUGA

PIECE N° F-83

De : James DAVIS 15 juin 2023, 18h55
A : Zachariah ZALUGA

Objet :

Monsieur Zaluga

Je réitère les propos tenus la semaine dernière : nous sommes plus que ravis de vous avoir au sein de notre équipe.

Au plaisir de vous recroiser,

Cordialement,

--
J. DAVIS

PIECE N° F-84

Zachariah ZALUGA
Directeur juridique
Aception SA

Le 16 janvier 2023

Jean VIRON
Représentant de la société Aception SA
350 La Robinière
37 210 Chancay

Note relative à la hausse des prix des composants

Monsieur Viron,

Cette présente note a pour objet de vous faire part de mes inquiétudes quant aux prix pratiqués par la société Aception.

Le prix des composants et matériaux utilisés par la société pour la conception et l'installation de ces solutions logicielles notamment a connu une forte hausse.

Cette hausse était, fin 2021, de 10%. Elle n'a pas été prise en compte dans les prix de vente pratiqués par Aception. En 2022, cette hausse a atteint 21% et n'a toujours pas été répercutée sur les prix de vente pratiqués.

À l'heure où je rédige cette présente note, la hausse pour 2023 par rapport aux années 2019/2020 devrait être de l'ordre de 28 à 35%.

Par ailleurs nos coûts de passage de AceptOffice à AceptAIOffice puis AceptGPTOffice, ont été assez colossaux. Rapportés à nos prix de vente, je pense qu'il faut compter un coût au m² de plus de 50% en tout. A bien des égards, tout n'est peut-être pas nécessairement imputable sur les prix de vente (nous avons licencié nos brevets, des SF, etc.) mais je pense raisonnable de considérer que la part non répercutée est de 20-25%, à diviser par deux pour les sauts qualitatifs, à peu près à part égale (il faudrait reprendre tous les coûts, mais c'est globalement cela).

Je pense qu'il est nécessaire d'agir au plus vite afin que les prix pratiqués par la société Aception puissent prendre en considération cette forte hausse.

Zachariah ZALUGA
Directeur juridique
Aception SA

PIECE N° F-85

CONTRAT DE TRAVAIL
A DURÉE DÉTERMINÉE

ENTRE LES SOUSIGNÉS

La société BMD Business Equipment, L.L.C. dont le siège social est situé 201 Union St, Seattle, WA 98101, État de Washington, Etats-Unis, représentée par James Davis, né le 21 juin 1965 à Paris et demeurant 798 Valley St, Seattle, WA 98109, État de Washington, Etats-Unis.

D'UNE PART,

ET

Monsieur Wyatt Wade né le 12 avril 1982 à Paris, demeurant 6 rue du Foin, 75 003 Paris.

D'AUTRE PART,

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Article 1 : Engagement

La société société BMD Business Equipment, L.L.C. engage Monsieur Wyatt Wade à compter du 1er janvier 2020 en tant que directeur commercial, statut cadre.

Cet engagement ne deviendra définitif qu'à l'issue d'une période d'essai de 2 mois.

Article 2 : Objet du contrat

Monsieur Wyatt Wade est engagé pour assurer le remplacement temporaire de Monsieur Jean Harris habituellement employé par la société BMD Business Equipment, L.L.C. en tant que directeur commercial pendant son absence pour cause de maladie.

Article 3 : Durée du contrat

Le présent Contrat a été conclu pour une durée déterminée de 24 mois.

Il prendra fin le 31 décembre 2022 sans autre communication sous réserve qu'il n'ait pas été résilié auparavant.

Article 4 : Temps de travail

Le temps de travail hebdomadaire est de 35 heures.

Article 5 : Attribution

La définition précise des fonctions de Monsieur Wyatt Wade fait l'objet d'une annexe (Annexe 1) au présent contrat, sous forme d'une liste énumérative, mais non limitative, des principales missions relevant de sa compétence.

[…]

Fait le 1er janvier 2020
En deux exemplaires

James Davis

Wyatt Wade

PIÈCE N° F-86

CONTRAT DE TRAVAIL A DUREE INDETERMINEE

ENTRE LES SOUSIGNES :

La société Aception SA, dont le siège social est situé 350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RCS de Tours 693 087 263, représentée par Jean VIRON, né le 15 mai 1970 à Rouen et demeurant 299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

d'une part,

et

Monsieur Wyatt Wade né le 12 avril 1982 à Paris, demeurant 6 rue du Foin, 75 003 Paris.

d'autre part,

Article 1 : Engagement

La société Aception engage Monsieur Wyatt WADE à compter du 1er févier 2023 en tant que directeur commercial.

Monsieur Wyatt WADE, qui accepte cet engagement, déclare être libre de tout engagement, étant précisé que la société Aception est parfaitement informée des conditions de la cessation du contrat de travail précédent entre Monsieur Wyatt WADE et la société BMD Business Equipment, L.L.C.

Article 2 : Durée

Le présent contrat a été conclu pour une durée indéterminée. Il prendra fin en respectant un préavis de deux mois.

Article 3 : Période d'essai

La période d'essai sera de 2 mois pendant laquelle chacune des parties pourra mettre un terme à tout moment au présent engagement sous réserve du respect d'un préavis de 2 semaines.

Article 4 : Attributions

La définition précise des fonctions de Monsieur Wyatt WADE fait l'objet d'une annexe au présent contrat, sous forme d'une liste énumérative, mais non limitative, des principales missions relevant de sa compétence.

Ces fonctions pourront évoluer pour s'adapter à l'organisation de la société Aception, dès lors que la modification ne portera pas atteinte à la qualification telle que définie à l'article 1 du présent contrat.

Par ailleurs, Monsieur Wyatt WADE consacrera à l'accomplissement des différentes tâches lui incombant les soins les plus diligents.

Article 5 : Déplacements

Il est entendu que la nature de ses fonctions amènera Monsieur Wyatt WADE à effectuer des déplacements fréquents en France et à l'étranger.

Il ne saurait dès lors, sauf cas de force majeure, se soustraire à de tels déplacements sans remettre en cause unilatéralement l'existence du présent contrat, dont cette disposition particulière constitue un élément essentiel.
[…]

Jean VIRON	Wyatt WADE
	LU ET APPROUVÉ

PIECE N° F-87

De : Wyatt WADE 5 juillet 2022, 9h55
A : James DAVIS

Objet : stagnation des prix proposés par Aception

Monsieur DAVIS

Pour faire suite à notre conversation d'hier soir à propos de nos potentiels futurs clients, je viens de vérifier les informations dont il était question, la société Aception pratique en effet des tarifs imbattables.

Ceci interroge.

WW
--
Wyatt WADE
Directeur commercial
BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101

PIECE N° F-88

De : James DAVIS 5 juillet 2022, 14h21
A : Wyatt WADE

Objet : REP : stagnation des prix proposés par Aception

Cher Wyatt,

Je vous remercie, de combien sont-ils en dessous des concurrents actuels ? Comment font-ils pour proposer ces tarifs imbattables ?

Pensez-vous que cela va durer ?

Amicalement,

JD
--
James DAVIS
Représentant de BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101
État de Washington
United-States

PIECE N° F-89

De : Wyatt WADE 5 juillet 2022, 15h07
A : James DAVIS

Objet : REP : stagnation des prix proposés par Aception

Monsieur DAVIS,

Pour faire simple, les tarifs qu'ils nous proposent ne semblent pas tenir compte de la hausse des matériaux qu'ils utilisent.

Je ne sais pas si cela va durer mais je pense qu'il faudrait conclure le plus de contrats possibles avec eux avant que la situation ne change.

Ce d'autant qu'ils ne semblent pas avoir réalisé que les sauts qualitatifs de 2020 et 2022 correspondent à des investissements qu'ils ne semblent pas avoir répercutés non plus, y compris sur les anciens contrats, alors que tous nos clients ont upgradé les solutions.

WW
--
Wyatt WADE
Directeur commercial
BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101

PIECE N° F-90

De : James DAVIS 5 juillet 2022, 19h17
A : Wyatt WADE

Objet : REP : stagnation des prix proposés par Aception

Cher Wyatt,

Il nous faut alors accélérer les prises de contrats.

Amicalement,

JD
--
James DAVIS
Représentant de BMD Business Equipment, L.L.C.
201 Union St, Seattle, WA 98101
État de Washington
United-States

PIECE N° F-91

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Paris, le 1er septembre 2023

Objet : courrier de résiliation du contrat de coopération industrielle
Lettre recommandée avec demande d'accusé de réception

Monsieur James Davis,

Par la présente je vous fais part de la décision de la société Aception SA située350 La Robinière, 37 210 Chancay, immatriculée au RSC de Tours (693 087 263) et représentée par moi-même, de résilier le contrat de coopération industrielle signé le 4 mars 2017 qui la liait à la Société BMD Business Equipment, L.L.C. que vous représentez.

Conformément à l'article 3 du Contrat précité, la société Aception respectera un préavis de 2 ans qui courra donc jusqu'au 31 août 2025.

Par ailleurs, la société Aception exercera tous les recours lui permettant de faire valoir ses droits, et notamment le paiement des créances de prix formulées, sauf, pour nous à exercer notre droit à ne pas exécuter nos obligations en cas d'inexécutions des vôtres ou de probabilité d'inexécution.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Davis, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean VIRON

PIÈCE N° F-92

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Seattle, le 9 septembre 2023

Lettre recommandée avec accusé de réception

Objet : Mise en demeure

Madame, Monsieur,

Pour faire suite à votre courrier en date du 1er septembre 2023 je vous informe que les contrats que nous avons conclus avec la société Aception s'exécuteront dans les conditions de leur conclusion.

Par conséquence, nous vous mettons en demeure d'exécuter l'ensemble des contrats que nous avons conclus avec vous et de fournir un prix et de conclure pour le contrat que nous envisageons avec Nautic1990 (demande de prix formulée le 5 juillet 2023 avec réponse le même jour de votre part avec une formulation de prix exorbitante).

Enfin, vous trouverez en pièce jointe une nouvelle commande que nous allons recevoir pour la société Opalet, la fin des travaux seraient envisagée pour septembre 2030, nous vous demandons de bien vouloir nous fournir un prix.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Viron, l'expression de mes salutations distinguées.

James Davis

PIÈCE N° F-93

BMD Business Equipment L.L.C.

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Fait à Paris, le 9 septembre 2023

Demande de formulation de prix

Madame, Monsieur,

Dans le cadre du contrat de coopération industrielle qui lie la société BMD Business Equipment, L.L.C. à la société Aception SA, nous vous adressons une demande de formulation de prix.

Le contrat envisagé avec notre client porte sur des solutions logicielles relativement classiques, accompagnées des équipements et de la solution AceptGPTOffice comme décrit en annexe de ce présent courrier pour une surface de 1 560 mètres carrés, la fin des travaux est prévue pour septembre 2030.

En vous remerciant d'apporter à cette demande une réponse rapide.

James Davis

PIECE N° F-94

Société Aception SA
350 La Robinière, 37 210 Chancay
RCS : 693 087 263
représentée par Jean VIRON
né le 15 mai 1970 à Rouen
299 rue Aristide Briand, 76 600 Le Havre.

Société BMD Business Equipment, L.L.C.,
201 Union St, Seattle, WA 98101,
État de Washington, Etats-Unis,
représentée par James Davis,
né le 21 juin 1965 à Paris
798 Valley St, Seattle, WA 98109,
État de Washington, Etats-Unis.

Paris, le 2 octobre 2023

Objet : Réponse à demande de formulation d'un prix

Cher monsieur James Davis,

Nous avons bien reçu votre demande, qui se présente comme celles que vous éditiez avant la résiliation du contrat, résiliation que nous avons effectuée de manière parfaitement régulière.

Par conséquent, nous honorerons bien entendu nos engagements, sans toutefois que ceux-ci nous conduisent à prolonger l'exécution de nos obligations après la fin ultime de celles-ci, ce que votre demande produirait si nous y donnions suite car elle nous conduirait à exécuter un contrat au moins fin 2030 soit plus de cinq ans après la fin de nos relations.

Je vous prie d'agréer, Monsieur Davis, l'expression de mes salutations distinguées.

Jean VIRON